Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260429-CCAS_2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CCAS DE PLEDRAN

Délibération n°2026-04 : Election du Vice-Président du CCAS

L'an deux mille vingt-six le 29 avril. Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à la mairie de Plédran sous la Présidence de S. BRIEND, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 13
Remplacement en cours : 0
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

Présents : Messieurs Stéphane BRIEND, Pierre-Yves BOILLET, Olivier COLLIOU, Daniel HERVÉ, Pierre MILLERET, Xavier LE MENAC'H et Mesdames Eveline LANDIN, Céline LEBRAS, Anne-Marie MEROT, Noémie JAFFRELOT, Anne-Charlotte BILGER, Odile LEROY, Oriane LE ROUX.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Absent ayant donné pouvoir :

Absents :

Madame Audrey LECERF, Directrice de l'EHPAD et du CCAS de Plédran, assiste à la réunion.

DELIBERATION 2026-04

Election du Vice-Président du CCAS

Conformément aux dispositions L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Plédran a été fixée à 12 membres, outre le Maire qui est Président de droit, par délibération n°2026-04-AG 2 du Conseil Municipal du 31 mars 2026.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein, à bulletin secret, un ou une Vice-président(e).

Le Président de séance demande le nom des candidats proposés. Madame Eveline LANDIN propose sa candidature. Il a ensuite été procédé au vote.

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260429-CCAS_2026_04-DE

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Madame Eveline LANDIN, ayant obtenu 13 voix, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Plédran

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Procède à l'élection de Mme Eveline LANDIN, Vice-Présidente du CCAS

Adopté à l'unanimité
Ainsi fait et délibéré à Plédran le 29 avril 2026
Transmise à la Préfecture
Rendue exécutoire conformément à la loi du 02/03/1982, modifiée complétée par la loi du 22/07/1982.

E. LANDIN,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

